



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION  
PRÉCAIRE DU LOGEMENT SIS 24, RUE DES  
VIGNERONS AVEC MONSIEUR CLAYTON ET  
MADAME SABOURIN**

**DÉCISION N° DM-23-098  
EN DATE DU 17 FEVRIER 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-22-177 du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire délégué à l'administration générale ;

**CONSIDÉRANT** la demande présentée par Monsieur Maximilien CLAYTON et Madame Leila SABOURIN, de bénéficiers de la mise à disposition du logement situé 24 rue des Vignerons auquel sont associés une cave ainsi qu'un emplacement de stationnement sis 28 bis rue des Vignerons ;

**CONSIDÉRANT** que le logement ci-dessus, propriété de la ville, est libre de toute occupation ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention d'occupation précaire avec Monsieur Maximilien CLAYTON et Madame Leila SABOURIN, relative à la mise à disposition du logement situé 24, rue des Vignerons auquel sont associés une cave ainsi qu'un emplacement de stationnement sis 28 bis rue des Vignerons, moyennant le versement, au titre de la première année, d'une redevance mensuelle de 2 000,00 € (deux-mille euros) charges comprises.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

**Signé**

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230217-lmc1H10608H1-AR Date de réception en Préfecture : 17/02/2023 Date de Publication : 17/02/2023
--